



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RER : Essonne

Question écrite n° 1226

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la necessite de prolonger le reseau RATP jusqu'au centre de Bievres afin d'assurer une reelle desserte de cette commune par les transports en commun.

Texte de la réponse

Reponse. - La ville de Bievres est desservie par la ligne de chemin de fer allant de Juvisy a Versailles-Chantiers. Au prix d'un changement a Massy-Palaiseau, les habitants de Bievres peuvent utiliser la ligne B du RER pour se rendre a Paris. Sur la ligne SNCF, la frequence des trains est d'un train au quart d'heure en heure de pointe ; sur la ligne B du RER, elle est en moyenne d'un train toutes les quatre minutes. Compte tenu des trafics observes en gare de Bievres, cette desserte est d'un niveau satisfaisant. Toutefois, si de nouvelles donnees socio-economiques ou demographiques, ou encore des modifications de l'urbanisation entrainaient une augmentation des déplacements a partir de ou vers Bievres, les mesures a prendre pour adapter l'offre de transport a l'evolution des besoins seraient mises a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1226

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2273